

Point de situation Covid-19 au 01 avril 2020

Si la consommation des ménages demeure dynamique en viande bovine en GMS et en boucheries artisanales, ce n'est pas le cas en veau, agneau et caprin. De façon générale, les nouveaux comportements des consommateurs pendant le confinement nécessitent des adaptations continuelles des opérateurs. En particulier, les à-coups sur la consommation et le report de la RHD compliquent la gestion des commandes et entraîne un net ralentissement des abattages de viande en semaine 13.

Suivi économique par maillon – état des lieux et points de vigilance

En bovins, après des commandes très dynamiques en semaine 12 faisant suite aux achats importants des ménages au début du confinement, le retour de balancier en semaine 13 a entraîné une baisse importante des abattages. Toutefois, la comparaison des semaines pré- et post-confinement montre une forte hétérogénéité entre catégories et types raciaux. La situation est toujours difficile pour les autres espèces.

Elevage

Dans la filière bovine, la baisse des abattages pour les vaches de réformes se traduit dans les cotations en semaine 13 : le prix moyen de la vache R perd 3 ct, à 3,75 €, alors que les cotations sont habituellement en hausse saisonnière à cette époque de l'année.

Après avoir fortement baissé la semaine dernière, le **JB R** reste stable à 3,77 € / kg. Le JB U perd 2 ct, il est coté à 3,93 € / kg cette semaine.

Dans le maigre, l'ensemble des cotations sont reconduites au même niveau qu'en semaine 12.

Dans la **filière ovine**, en semaine 13, les cours connaissent une baisse de 12 ct, rarement vue en cette période de Pâques. Les agneaux demeurent en bergerie.

Pour la filière caprine, la problématique des chèvres de réforme reste entière.

Sur l'équarrissage dont la collecte se poursuit normalement, il faut noter que l'Etat s'est engagé à faciliter l'obtention des autorisations pour le stockage des farines C1 tant que les cimenteries sont fermées et à prendre en charge les surcoûts associés.

Point de vigilance:

- Craintes particulièrement fortes en agneaux et caprins dues à des engorgements de marché



- Surveillance particulière sur le veau dans la semaine à venir.

Mise en marché

La demande en vif des importateurs italiens est toujours bonne. Si les exportations de broutards ont fortement diminué en semaine 13 (-9,8 % par rapport à 2019), il s'agit davantage d'un rééquilibrage après la très bonne semaine 12 (+ 19 % par rapport à 2019) que d'une baisse structurelle de la demande. Au contraire, les engraisseurs italiens peinent parfois à trouver des animaux lourds, notamment Charolais, en cette période de faible disponibilité.

Si l'on fait le bilan du dernier mois, les exportations sont supérieures de 3% aux envois de mars 2019, malgré la disponibilité en broutards moindre cette année due à une baisse des naissances.

La situation **espagnole** est plus compliquée. On note une baisse des départs de 25,4% par rapport à la semaine 13 en 2019. Si l'on compare la moyenne des semaines 11-12-13 en 2020 par rapport à cette même moyenne en 2019 les envois sont en baisse de 6,9%. Le manque de personnel de certains opérateurs, et les problèmes de transport expliquent ces difficultés.

Sur l'**Algérie**, les bateaux prévus avant le confinement devraient continuer à partir. Toutefois, l'activité pourrait s'arrêter après cette semaine en raison des mesures de confinement total à Blida et partiel pour Alger. Les acheteurs manquent de main d'œuvre pour réceptionner les animaux. De plus la forte chute des cours des hydrocarbures, quasi-seule source de devises pour le pays, pousse l'Etat algérien à limiter les importations pour minimiser les sorties de devises.

Point de vigilance:

- Difficultés de personnel sur l'ouverture de certains centres de rassemblements
- Disponibilités de la main d'œuvre en raison d'éventuels recours au droit de retrait, notamment les chauffeurs de camions et le personnel de certains centres de rassemblement

Abattage-découpe

En bovins, la **semaine 13** se termine par une baisse des tonnages abattus de **17,8%** par rapport à la même semaine de 2019, reflétant la variabilité des commandes de la distribution.

Cette baisse excède les hausses constatées en début de confinement (semaine 12). Ainsi, la comparaison des semaines pré- et post-confinement montre une diminution <u>de 5%</u> des tonnages abattus entre les semaines 9-10-11 d'un côté, les semaines 12 et 13 de l'autre.

Cette baisse couvre toutefois d'importantes hétérogénéités entre catégories et types raciaux :

- Les volumes abattus de JB viande progressent d'1,4 %
- Les volumes de vaches viande diminuent de 11%
- Les volumes de vaches lait et mixtes diminuent de 7 %

La filière espère que la **semaine 14** permette d'avoir une meilleure visibilité après les à-coups des semaines précédentes.

En **ovins**, les abattages ont diminués de 44% en **semaine 13** par rapport à l'année dernière. Ce chiffre est évalué à partir des principaux abattoirs qui totalisent environ 75% de l'abattage d'agneau.



Marché extérieur

Peu de changement par rapport à la note 4. **L'Italie** continue à demander fortement des muscles de la cuisse (globes), aux dépends du déhanché. Les commandes de globes et d'avants se maintiennent à environ 80% d'une situation « normale » en **Allemagne et en Grèce**, suite au ralentissement des commandes en fin de semaine dernière.

Point de vigilance:

- Capacité à gérer l'équilibre matière et nécessité de valoriser la viande pour haché, produit le plus demandé par le consommateur.

Distribution

Les distributeurs constatent toujours une hausse de la consommation de viande bovine. La demande est particulièrement forte pour les produits de base, notamment la viande hachée. On note un reflux pour le piécé, à remettre dans le contexte de la fin de mois où les produits les plus onéreux sont structurellement moins recherchés.

L'explosion du drive, si elle bénéficie au bœuf, pénalise particulièrement **l'agneau** dont les découpes sont habituellement peu adaptées à ce type d'écoulement. Les enseignent travaillent à l'amélioration de son conditionnement. La campagne de communication sur l'agneau française sera lancée demain, jeudi 2 avril, et jusqu'au 11 avril.

Les tendances relevées dans la note 4 se confirment : l'institut IRI relève une forte diminution des fréquentations en magasin dès la fin de la semaine 12, mais une augmentation de la valeur globale des paniers consommateur.

La fermeture des rayons trad se stabilise. Certains sont même ré-ouverts en région. Pour éviter les contacts avec les clients, certaines enseignent choisissent de réapprovisionner les rayons la nuit, entrainant des ruptures occasionnelles en fin de journée.

La fermeture des marchés de plein air pénalise toujours la boucherie artisanale, qui réalise en revanche de bonnes ventes en boutique.

Point de vigilance

- Surveillance des commandes cette semaine, en particulier en filière ovine et caprine en lien avec les campagnes de communication lancée pour ces espèces.
- Difficulté de réapprovisionnement, notamment dans les grandes villes (surfaces plus petites, manque de visibilité). Capacité à maintenir les rayons pleins surtout en fin de journée.
- La capacité à maintenir des effectifs dans les plateformes logistiques et les magasins
- Répondre aux craintes du personnel en termes de protection sanitaire (masques, gants, gel hydro-alcoolique)



Point règlementaire général

- Extension de la durée du confinement

Le Premier Ministre, Edouard Philippe, a annoncé le 27 mars, l'extension des mesures de confinement sur le territoire français jusqu'au 15 avril au moins.

- Réouverture de 2 500 marchés alimentaire plein air ou couverts le 31/03

Alors que la fermeture des marchés avec de possibles dérogations décidées par les Préfets sur demande des Maires a été annoncée il y a une semaine, ce mardi 2 500 marchés plein air ou couverts ont rouvert leurs portes. Les mesures de distanciation devront néanmoins être strictement respectées soit un espace d'un mètre entre l'étalage du commerçant et le consommateur, et un espace entre chaque consommateur également.

- <u>Lignes directrices de la Commission Européenne sur la libre circulation des travailleurs</u>

La Commission Européenne a publié le 30 mars, des lignes directrices concernant la libre circulation des travailleurs dans l'Union Européenne. Elle demande ainsi aux Etat membres de laisser entrer les travailleurs exerçant notamment des activités cruciales telles que l'approvisionnement de biens, la production et la transformation d'aliments, le transport ou encore les travailleurs saisonniers du secteur agricole sur leurs territoires. Cette dernière appelle les Etats Membres à assurer un passage en douceur de leurs frontières aux travailleurs détachés avec par exemple des procédures allégée de passage. La Commission va également consulter d'urgence le comité technique de la libre circulation des travailleurs afin d'identifier les meilleures pratiques qui peuvent être étendues à tous les États membres, afin de permettre aux travailleurs exerçant des activités cruciales de travailler sans entrave. Elle invite, par ailleurs, les Etat Membres à échanger des informations sur leurs différents besoins afin de répondre aux pénuries de main-d'œuvre dans le secteur agricole du fait de la crise.

- Proposition de plan d'action européen pour aider les agriculteurs européens

Le Parti populaire européen de centre-droit a proposé un plan d'action pour aider les agriculteurs et le système alimentaire européens à résister au choc de la crise du covid-19. Il divise les défis auxquels le secteur agroalimentaire est confronté en quatre parties : maintenir le marché unique intact en garantissant la libre circulation des marchandises et du travail saisonnier, peaufiner la politique agricole commune pour favoriser les agriculteurs en difficulté, soutenir les secteurs vacillants grâce à des mesures de soutien du marché et retarder les nouvelles règles pour les agriculteurs dans le cadre du Green Deal Farm to Fork et des stratégies de biodiversité. Le document appelle l'UE à verser rapidement des subventions agricoles aux agriculteurs sous la forme de paiements anticipés, en raison des problèmes de liquidité auxquels certains sont confrontés, ainsi qu'à des adaptations aux lois de la PAC. Enfin, le PPE souhaite que les pays puissent dépenser les fonds inutilisés pour le développement rural.



Création d'un fond de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19

Un Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 est venu compléter l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 qui avait annoncé la création d'un fond de solidarité pour les entreprises particulièrement touchées par l'épidémie de covid-19 a été concrétisée par la loi. Il définit les conditions d'éligibilité à l'attribution de l'aide financière et vient préciser, que ladite aide prendra la forme de subventions attribuées par décision du ministre de l'action et des comptes publics aux entreprises éligibles qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public intervenue entre le 1er mars 2020 et le 31 mars 2020 ou ont subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 70 % durant la même période. Le montant de l'aide s'élèvera, soit au montant de la perte en chiffre d'affaire si cette dernière est inférieur à 1500 euros, soit à 1500 euros si le montant de la perte en chiffre d'affaire à supérieur ou égale à 1500 euros. Une aide complémentaire d'un montant forfaitaire de 2 000 euros pourra également être perçue sous réserve de remplir certaines conditions. La Commission européenne a donné son feu vert pour la mise en place du dispositif.